091-219102449-20240425-2024-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2024 Publication : 26/04/2024



### COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance ordinaire du 25 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

<u>Présents</u>: Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, Mme BOUILLER Virginie, M. CONRAD-BRUAT Laurent, M. CORRE Daniel, M. GAULE Sylvain, Mme JOURDAN Patricia, Mme LEGRAS Evelyne, M. LUCAS Marc, Mme MARECHAL Laura, Mme

<u>Absente</u>: M. FONSECA David, Mme MARCHE Séverine, M. DHONT Jean-Pierre, Mme SARAGOSA Elodie, VAN ASSCHE Anabelle

**Pouvoirs**: M. SERPETTE Patrick donne pouvoir à Mme MICK RIVES Valérie

Secrétaire de séance : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice: 17

Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 12

N° 2024/21

## Objet: Modification de la composition des commissions municipales

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-33;

VU la délibération n°2020/24 prise en conseil municipal en date du 19 juin 2020 portant adoption de la liste des commissions municipales et désignant les représentants au sein de ces commissions :

**CONSIDÉRANT** les démissions de deux conseillères municipales, Mme Corinne MUNCH en date du 30 mai 2022 et Mme Shirley LE NEEL en date du 12 avril 2024 ;

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de procéder au remplacement de ces conseillères au sein des instances dont elles étaient membres et ainsi de modifier la composition des commissions suivantes :

- Commission Environnement et Développement Durable,
- Commission Social;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L.2121 du code général des use lleuti vités treritoriales, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au sciritoriste de l'entre de l'unanimité, de ne pas procéder au sciritoriste de l'entre de l'

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** que la désignation des membres se fera par un vote à main levée.

**MODIFIE** la composition des commissions suivantes :

## - Commission Environnement et Développement Durable :

Présidence : Maire		
	Mme JOURDAN Patricia	
	Mme BOUILLER Virginie	
Membres	M. BALDY Patrick	
	Mme MARECHAL Laura	
	M. GAULE Sylvain	

#### - Commission Social:

	Présidence : Maire
	M. BALDY Patrick
	M. BLANQUART Jean-Marc
Membres	Mme JOURDAN Patricia
	Mme BOUILLER Virginie
	M. DHONT Jean-Pierre

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 26 avril 2024

Pour extrait conforme

